

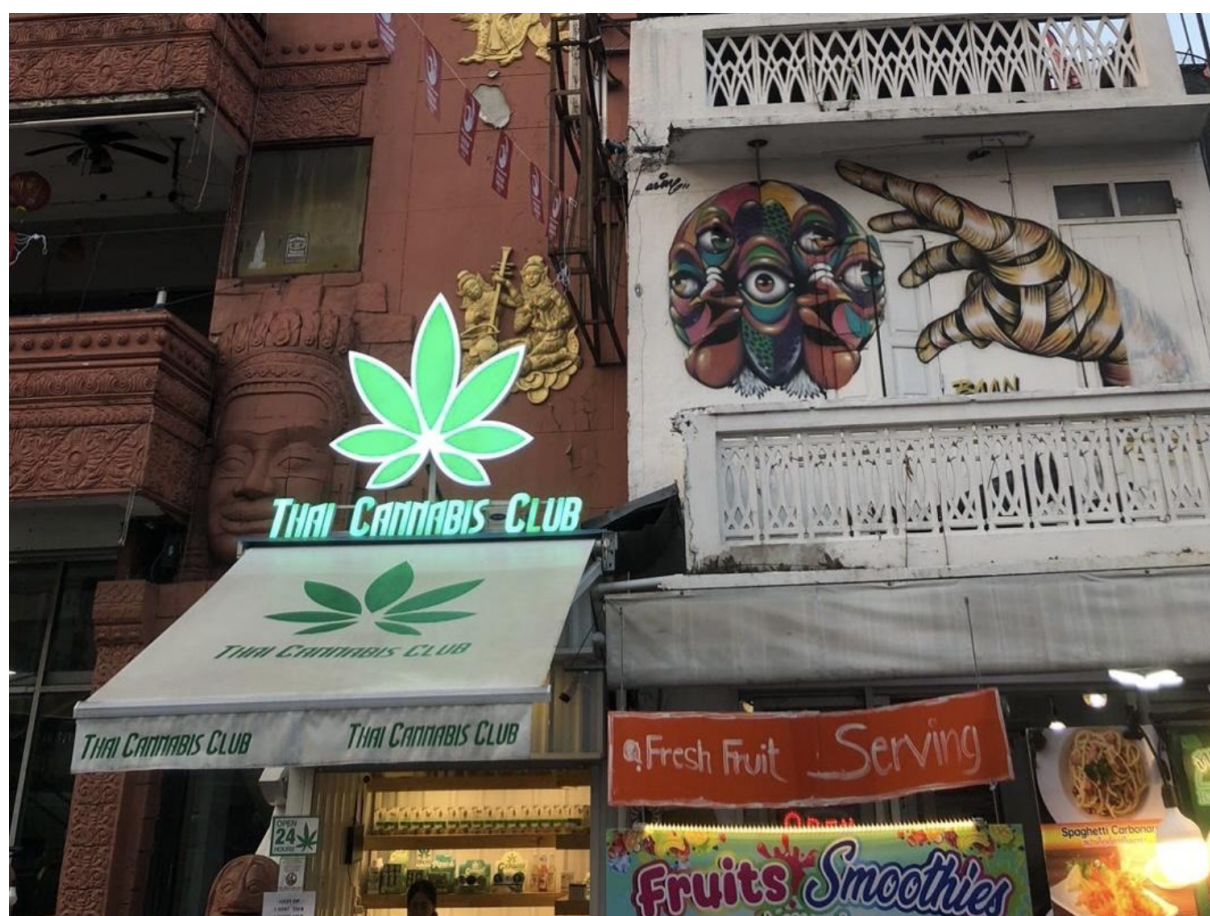
Urbanités

#20 / Dazed and confused: les urbanités psychotropes

Septembre 2026

Édito #20 / Sur les traces urbaines des addictions contemporaines

Marine Duc et Camille Mortelette



Couverture : une boutique de vente de cannabis à Bangkok (Bourges, 2024)

Pour citer cet éditio : Duc Marine et Mortelette Camille, « Editio #20 / Sur les traces urbaines des addictions contemporaines », *Urbanités*, #20 / Dazed and confused : urbanités psychotropes, septembre 2026, [en ligne](#).

Depuis les années 2010, les métropoles des Nord(s) sont traversées, par vagues successives, par des augmentations brutales de la mortalité par surdosage de substances psychoactives. On estime que la crise des opioïdes en Amérique du Nord, déclenchée par la mise en circulation d'opioïdes de synthèse (d'abord par l'oxycodone puis, plus tard, par le fentanyl), serait responsable d'environ [70 000 morts par an aux États-Unis](#) (les deux tiers des décès par overdose) et [de 6 000 au Canada](#) - une légère baisse de la mortalité étant constatée depuis 2023. En France, les augmentations brutales de la mortalité par surdosage n'atteignent certes pas les mêmes proportions qu'aux États-Unis¹ mais l'essor de nouvelles consommations est aussi désigné comme responsable de différents maux sanitaires et sociaux, à l'image du crack dans le Nord-est parisien. Le cadrage médiatique et politique dominant tend à pathologiser ces pratiques et à les aborder avec un angle sécuritaire et parfois sensationnaliste, par exemple lorsqu'elles sont rapportées à des défaillances du système économique qui produit des "morts du désespoir" (Case et Deaton, 2020). Ces approches surmédiasent la consommation des drogues dites dures et contribuent sans doute à faire oublier que chaque année, autant d'Américain·es meurent des suites d'un diabète que d'une surdose d'opioïdes (Chelle, 2024), et qu'en France, la surmédiasation de la question du "crack" invisibilise les conséquences sanitaires d'une consommation d'alcool banalisée, pourtant responsable de près de 49 000 décès par an¹. Ce numéro d'Urbanités cherche à complexifier le ciblage médiatique d'une « problème de la drogue » comme grand mal métropolitain. Il interroge la façon dont le cadrage du problème public des addictions dans différents contextes nationaux (France, Belgique, Brésil) est réapproprié et reconfiguré à l'échelle urbaine et quelles sont les conséquences de cette requalification locale sur les pratiques et les espaces de consommation des drogues.

Entre sanitaire et sécuritaire, les addictions comme problème public

Les usages de drogues sont souvent appréhendés à partir d'un cadrage sanitaire et juridique. Les professionnels du médical, mais aussi des institutions policières et juridiques sont en effet les détenteurs historiques du pouvoir en matière de définition des termes du débat public (Bergeron, 1999). Ces groupes structurent et influencent la manière dont sont mises en problème les drogues et leur consommation. Autrement dit, ils participent à la construction de ces problèmes en domaine d'intervention publique prioritaire, après avoir été discutés dans différentes arènes du débat public (Gusfield, 2009 ; Henry, 2020). Le cadrage opéré n'est pas sans effets stigmatisants sur les consommateur·ices, les vendeur·euses, les travailleur·euses sociaux, mais aussi sur les lieux et territoires que ces groupes fréquentent.

Le succès politique de la notion d'addiction, largement traduite en catégorie d'action publique en France (Fortané, 2010), est révélateur de ces logiques. « L'addiction » permet d'appréhender des formes de dépendances durables à certaines pratiques ou substances. Concept médical et scientifique désignant une pathologie¹, elle résulte de l'affirmation d'une nouvelle approche du rapport aux psychotropes dans les années 1990. Transversale, cette approche ne fait plus de distinction entre les produits consommés et rassemble, sous un même vocable, alcoolisme, tabagisme et toxicomanie (Fortané, 2010). Elle a également conduit à intégrer progressivement sous ce qualificatif, dans les politiques, les discours professionnels et le sens commun, des "addictions sans drogues" ou "addictions comportementales" - ciblant des pratiques telles que le jeu, l'usage des smartphones, d'internet ou des réseaux sociaux. Cet élargissement a contribué à brouiller les significations d'une catégorie ne faisant pas consensus dans sa définition clinique : "l'addiction" n'est pas réellement définie avec précision dans les classifications nosographiques² faisant autorité, qui permettent d'établir les diagnostics psychiatriques (Rosenthal et Faris, 2019). Ce numéro fait néanmoins le choix de partir de cette catégorisation par l'addiction. L'objectif est d'insister sur les modes de production, plus ou moins dépendants des catégories cliniques et du pouvoir des acteurs qui les popularisent, ainsi que sur les effets d'un tel cadrage juridique et sanitaire sur les lieux et les pratiques. Cette approche met l'accent sur la façon dont les usages des drogues sont définis par le collectif, plutôt que de les appréhender avant tout par l'individuel, comme le

¹ Ministère de la Santé, [en ligne](#), dernière consultation juin 2026.

² Classification des pathologies permettant d'établir un diagnostic.

fait par exemple le concept de dépendance - renvoyant plutôt aux effets physiologiques de la substance et l'un des symptômes de l'addiction³.

Ce cadrage sanitaire s'articule à un cadrage juridique des psychotropes et de leurs usages, structuré autour de l'opposition entre substances licites et illicites, légales et illégales. Elle définit ce qui relève de l'usage normal ou pathologique et trace une limite, contingente, entre des substances acceptables - le tabac, l'alcool, le cannabis, les médicaments - et d'autres qui ne le sont pas. N'oublions pas que l'acceptabilité n'est pas uniquement liée à la substance et à son statut licite/légal. En France, par exemple, l'ivresse, surtout à 10h du matin, n'est pas acceptée, ni juridiquement ni moralement, alors que l'alcool en soi n'est pas illégal ou illicite. Ces catégorisations juridiques sont contingentes, produisant des réglementations évolutives dans le temps et selon les contextes nationaux. Les politiques restrictionnistes, qui s'étaient diffusées tout au long du XX^e siècle (Quirion et Bellerose, 2007), et cherchaient à produire des sociétés exemptes de drogues (intervention thérapeutique, prohibition), ont cédé le pas à un mouvement transnational de dépénalisation depuis les années 2000. Ce mouvement est motivé par des arguments d'efficacité économique (inefficacité de la répression) et des arguments thérapeutiques. Il est également lié à l'affirmation du paradigme de la réduction des risques et des dommages qui cherche à réduire les conséquences négatives associées à l'usage des drogues (comme les contaminations aux infections virales) sans nécessairement exiger l'abstinence dans la régulation de leurs usages (Ben Lakdhar, 2022). La trajectoire de régulation du cannabis est un bon exemple de ces évolutions. Rendu illégal dans la majorité des pays du monde au cours du XX^e siècle, notamment via la convention unique sur les stupéfiants de 1961 des Nations Unies, il a été partiellement ou pleinement légalisé dans [16 États, et ce, de manière accélérée depuis les années 2010](#). D'autres États ont fait le choix de la dépénalisation, considérée comme moins radicale. Ces évolutions ne signifient pas pour autant qu'une levée totale de la régulation a eu lieu. Cependant, des transformations des cadrages juridiques et sanitaires sont joués dans ces modes d'interventions publiques concernant les pratiques psychotropes. Elles influencent les deux façons dominantes de produire le problème public de la drogue et des pratiques addictives. Tantôt considéré comme un problème de sécurité, tantôt un problème de santé publique – même si, dans les faits, la distinction entre les deux n'est pas toujours évidente (Jauffret-Roustide *et al.*, 2023) – le désengagement de l'État et le rééchelonnement de l'action publique territorialisée dans de multiples contextes internationaux invite à questionner l'élaboration d'un problème public des addictions à l'échelle urbaine, et, par voie de conséquence, les modalités de production d'un règlement des conduites urbaines.

Rééchelonner la construction du problème de l'addiction

Les cadrages juridiques et cliniques de l'addiction dépendent largement d'instruments régulateurs déployés à l'échelle nationale (par le droit ou les politiques de santé par exemple) ou internationale. Ce numéro interroge la dimension spécifiquement urbaine de ces réglementations politiques et leurs effets. Il ne s'agit pas de considérer que l'accès aux substances ou aux pratiques récréatives pouvant produire l'addiction soient propres aux villes, mais plutôt de faire l'hypothèse d'une spécificité urbaine du cadrage politique (par les institutions et leur rapport à d'autres échelons) et social (par les habitant·es, professionnel·les ou associations) de l'addiction. Interroger la spécificité urbaine des addictions, ce n'est donc pas réduire leur cadrage politique à une simple carte de population, mais comprendre comment des outils de gouvernance, des chaînes de décision, des ressources spécifiques aux populations urbaines perçoivent et qualifient le problème des drogues, en s'articulant à des cadrages juridiques, moraux ou sanitaires forgés à d'autres échelles.

Dans un contexte de multiplication des substances et des quantités disponibles (Gandilhon, 2021), les villes sont à la fois des polarités commerciales et récréatives dans les logiques de consommation. Certaines fonctionnent comme de véritables « têtes de pont » des marchés des substances - à l'image des [villes portuaires du Havre et de Rotterdam pour la cocaïne en Europe](#). Les caractéristiques sociodémographiques des villes influencent certes les circuits de vente, les lieux et temporalités des consommations, mais elles contribuent également à (re)définir localement le problème de l'addiction. Elles font d'abord l'objet d'instrumentalisation dans le cadrage médiatique et politique de l'addiction, les figures stéréotypées de consommateur·ices étant intimement liées à l'urbain. Le consommateur-type

est souvent pensé comme masculin, précaire économiquement et/ou administrativement, racisé et résidant dans un quartier populaire ou étant en situation de rue. Par ailleurs, la concentration des ressources sociales dans les espaces urbains, en particulier métropolitains, favorise le déclenchement d'interpellations et mobilisations riveraines, lesquelles facilitent ensuite l'intervention des pouvoirs publics (Costa et Wawrzyniak, 2024). Cette logique est mise en avant par plusieurs articles du numéro, en particulier lorsque les scènes de consommation se situent sur des ruptures urbaines (limites de quartier, de commune, front de gentrification). C'est notamment le cas à São Paulo où les mobilisations des habitant·es et commerçant·es de Campos Eliseos, quartier central de la métropole brésilienne où l'usage du crack s'est diffusé à partir de la fin des années 1980, ont favorisé la répression et encouragé des projets de requalification urbaine, comme le montrent Thiago Godoi Calil et Gustavo Nagib, ou encore, dans le quartier Stalingrad à Paris dans les années 2000, comme l'évoque Aude Laupie.

Par rapport aux campagnes, les espaces urbains ont été décrits comme soumis à un moindre contrôle social et comme étant davantage ciblés par l'action publique (Perron et Reversé, 2022). Si ces deux tendances peuvent sembler contradictoires, c'est parce que le contrôle social exercé en ville repose sur des logiques distinctes. Il emprunte des voies plus institutionnalisées, voire bureaucratiques, ajustées aux ressources socialement et spatialement différenciées des habitant·es mais aussi aux compétences propres des acteurs de la ville. À Bruxelles, le déploiement d'un appareil d'instruments législatifs (arrêtés) encadre la consommation d'alcool et de crack, et cible particulièrement les quartiers populaires péri-centraux, comme l'étudie Diletta Tatti (Tatti, 2026). À ces instruments s'ajoutent d'autres formes d'institutionnalisation, bien mises en avant par Aude Laupie dans son étude sur le Triangle d'Or à Paris. Le développement de dispositifs de participation citoyenne ou de collectifs de riverains répond à une demande de sécurisation et intègre les habitant·es dans la définition des usages légitimes des espaces publics (Laupie, 2026). L'échelon urbain est donc susceptible de redoubler l'action répressive de l'État par instruments réglementaires spécifiques (arrêtés, ordonnances, documents d'urbanisme) et forces d'application, telle que la police municipale, ou plus rarement, le recours à de la sécurité privée, comme cela est le cas à São Paulo (Calil et Nagib, 2026). En parallèle, les villes sont aussi susceptibles d'offrir un maillage médico-social plus important. En France notamment, les structures de prise en charge et d'expérimentation médico-sociale sont davantage présentes au sein des métropoles (Hoareau, 2019).

Les reconfigurations du cadrage du problème public de la drogue dans les espaces urbains sont ainsi de puissants révélateurs des transformations plus larges de l'action publique. La réappropriation locale de la lutte contre les « désordres urbains » (Germain, 2012) s'exprime ainsi dans la reconfiguration du périmètre du travail social, le renforcement de politiques répressives, justifiées localement par la production d'indésirables, et l'implication croissante d'acteurs privés dans la construction et la « résolution » du problème public de la drogue, qu'il s'agisse d'acteurs privés de la sécurité ou de riverain·es. Face à un problème public de l'addiction tantôt défini comme problème sanitaire ou comme problème de sécurité, l'augmentation et la diversification des acteurs impliqués dans sa définition n'est pas sans effet sur les façons dont les acteurs publics et associatifs, les vendeur·euses mais aussi les consommateur·euses de substances redéfinissent leur place en ville.

La production des scènes de consommation et la circulation des substances

En raison des politiques restrictionnistes condamnant la détention et l'usage de drogues dans de nombreux pays, la consommation de ces substances se fait essentiellement dans l'espace privé, où elle est plus facile à dissimuler. Lorsque la consommation se fait dans l'espace public, que les usages de drogues se concentrent dans un espace géographique et qu'ils sont associés à des circuits de vente, on parle alors de « scène ouverte de drogue » (Bless *et al.*, 1995). Ces « scènes ouvertes » peuvent être plus ou moins étendues, concentrées ou dissimulées, et bien qu'elles ne représentent qu'une partie des usager·es et des modes de consommation de psychotropes, elles concentrent l'attention médiatique et politique. Quatre articles de ce numéro s'intéressent à des scènes ouvertes, centrées sur la consommation de crack et d'alcool : celle de Campos Eliseos à São Paulo (Calil et Nagib, 2026), du Triangle d'Or à Paris (Laupie, 2026), celle de la Guillotière à Lyon (Tissot, 2026) et à plusieurs scènes des quartiers péri-centraux bruxellois (Tatti, 2026). L'analyse de ces scènes dans les articles composant le dossier est l'occasion de mettre en avant la manière dont elles sont fréquentées, produites, réagencées et régulées au quotidien. En effet, ces scènes ouvertes, loin d'être des productions figées, se révèlent complexes et

versatiles en raison de la manière dont elles sont produites par le couple vendeurs-consommateurs, spatialisées par les politiques publiques et réorganisées par l'ensemble des acteur·ices en co-présence : riverain·es, travailleur·ses sociaux·ales, forces de l'ordre. Un des nombreux apports des articles présentés est de montrer combien ces différent·es acteur·ices et les spatialités et types d'urbanités produits par la vente, la consommation et la répression sont intimement liées.

La présence dans l'espace des consommateur·ices représente un trouble, un désordre dans la « pureté désirée des espaces publics » (Margier, 2017). À trop grande proximité des écoles comme dans l'article d'Aude Laupie, ou de la future cité administrative de São Paulo, de la gare à Bruxelles, les consommateur·ices évoluent dans un environnement où leur présence est en enjeu de délégitimation permettant le contrôle et la régulation de celle-ci. Ajoutons que cela s'articule à la façon dont ces consommations servent à construire des figures d'indésirables où s'entremêlent consommateur·ices et dealers, perçues comme responsables de dégradations urbaines et de violences. Cette présence statique est donc érigée en problème en raison des dommages supposés qu'elle provoque sur les plans matériels ou en termes d'image de certains quartiers. Évoquons également les pratiques de vente qui remodelent l'espace : si certains lieux sont propices par leur configuration aux activités de trafic, la vente et les besoins des dealers transforment des usages antérieurs ou habituels de certains lieux comme à la Guillotière, par exemple (Tissot, 2026).

Les scènes ouvertes se caractérisent également par les mobilités des consommateur·ices, ce qui précisément contribue à complexifier leur délimitation. En l'appelant le flux (Godoi, Najib, 2026) ou en montrant leur recomposition constante par le couple flux et reflux (Tissot, 2026), les auteur·ices présent·es dans ce numéro nous amènent à questionner des territorialités fluides qui s'expliquent autant par des pratiques de consommation que par leur répression. L'article de Nina Tissot, qui nous invite à suivre une boîte de médicaments à la trace, permet d'interroger la labilité de ces scènes où une consommation remplace l'autre (du cannabis au crack), provoquant jusqu'à un changement d'ambiance perçu dans le quartier par l'ensemble des usager·ères de l'espace public. Il permet également de montrer la capacité de ces scènes à déborder l'espace et à le reconfigurer : « on ne sait d'ailleurs pas bien où commence et où prend fin La Place du Pont » (Tissot, 2026). En rendant ces scènes ouvertes insaisissables, ces territorialités percutent des politiques publiques de régulation qui semblent bien rigides et impuissantes. Un premier exemple est l'édification de barrières pour tenter d'endiguer le flux comme à São Paulo (Godoi et Najib, 2026) qui partitionnent l'espace et renforce les ségrégations socio-spatiales dans une métropole déjà sujette aux fragmentations. Un deuxième exemple est la politique régionale belge des *hotspots* ou « zones prioritaires de déploiement » (Datti, 2026) qui contribuent à fixer des périmètres et des zones d'intervention spécifiques dans Bruxelles. Dans cette continuité, la manière dont est jugée licite ou illicite la consommation d'alcool dans l'espace public s'appuie sur ce zonage. Il contribue ainsi à classer les consommateur·ices et criminalisent explicitement ceux qui ne sont pas des consommateur·ices festif·ves.

Enfin, les tentatives de mise en ordre des scènes ouvertes par les pouvoirs publics par la répression montrent les limites du cadrage sécuritaire et la résistance de ces scènes ouvertes aux expérimentations policières. L'exemple paradigmatique de cette impuissance pouvant être celui des pratiques de cantonnement/confinement associées aux logiques de dispersion/déguepissement des consommateur·ices évoquées à Paris, São Paulo et Bruxelles qui, loin de juguler un phénomène, le reproduisent ailleurs. À rebours, ces pratiques entraînent de fait une vulnérabilisation importante des usager·ères qu'elles prétendent protéger en compliquant le travail d'approche des travailleurs sociaux et en les coupant de leurs éventuels liens de solidarité avec d'autres personnes également marginalisées (Tissot, 2026). À Paris, Aude Laupie observe des pratiques d'accompagnement des usager·ères et des riverain·es par des travailleur·ses sociaux·ales qui introduisent plus de souplesse dans les maintiens et les déplacements et de respect des personnes (Laupie, 2026). Lorsqu'elle se traduit en normes édictables et comprises, la notion de partage de l'espace devient alors un outil de médiation qui permet la coprésence ou l'acceptation du déplacement. L'approche ethnographique de l'autrice permet également d'apporter un regard nuancé sur les rapports entre riverain·es et usager·es des scènes, entre évitement et confrontation, refus et acceptation, et parfois, ajustements plus doux que ceux régulièrement médiatisés. Les scènes ouvertes de la drogue révèlent donc autant l'itinérance que les besoins d'ancrage des consommateurs. Complexes et versatiles du fait de la diversité des acteurs en présence et d'un contexte

toujours changeant, elles permettent d'attraper de mettre le doigt sur les transformations contemporaines des espaces urbains.

Saisir le pouls des transformations urbaines par le cadrage des addictions

Les articles composant ce numéro mettent en avant le puissant révélateur des transformations urbaines que sont les consommations de psychotropes et leur encadrement. Le développement des scènes ouvertes n'est pas uniquement le signe d'une paupérisation brutale d'un quartier. Elle est également liée à l'ouverture de fronts de réaménagement ou de gentrification, à des politiques nationales (politiques migratoires, de réduction des risques) qui recomposent les lieux des solidarités précaires, ou encore à des logiques commerciales, qui s'articulent aux évolutions socio-démographiques des quartiers. C'est notamment ce que décrit Loïck Araujo, en s'intéressant aux modulations journalières du *drinkscape* de la section Nord du Faubourg du Temple à Paris, où fleurissent les bars à *after*. À partir de l'ethnographie d'un établissement étant bar PMU la journée et bar à *after* la nuit, il montre comment les pratiques de paris hippiques la journée laissent place à d'autres usages et d'autres consommations la nuit, entre alcool et autres substances psychoactives, et dessinent, plutôt qu'une cohabitation, une « coalescence assez étanche » (Araujo, 2026). L'établissement, tantôt PMU, tantôt bar à *after*, serait donc une des incarnations commerciales du mythe de la mixité sociale qui entoure la gentrification qui ne se traduit pas par le mélange des gentrifié·es avec les habitant·es historiques et moins dotés du quartier (Clerval, 2013). Mais il ne faudrait pas conclure trop vite au caractère spontané de ces évolutions, la modification de la composition socio-démographique des quartiers étant largement accompagnée, voire soutenue, par les pouvoirs publics. À Bruxelles, les réponses répressives aux consommations s'articulent à des politiques urbaines qui intensifient la gentrification d'une part, et à des politiques nationales, régionales et locales qui produisent de la précarité (politiques migratoires, manque d'investissement dans les services ambulatoires et d'hébergement), d'autre part. À São Paulo, les opérations policières de déguerpissement des consommateur·ices de crack ont rapidement été doublées d'actions visant une transformation plus durable du quartier de Campos Elíseos. Facilitées par l'instrumentalisation des peurs habitantes, ces transformations ont été permises par un assouplissement des réglementations urbaines et une intervention accrue des acteurs privés (entreprises de sécurité, promoteurs), transformant durablement les usages de l'espace public dans un premier temps, et visant la transformation des habitant·es sur le plus long terme. Ainsi, les politiques de cantonnement, de dispersion ou de déguerpissement orchestrées par les pouvoirs publics s'inscrivent généralement dans des agendas de rénovation urbaine et de production de la ville néolibérale, entre normalisation des espaces publics et lutte contre la dégradation des valeurs foncières et immobilière.

L'évolution de la composition socio-démographique de certains quartiers n'est pas seulement l'un des effets de la mise en problème des addictions, mais aussi sa cause. Dans certains cas, le déplacement des classes populaires et l'arrivée de nouveaux groupes sociaux plus privilégiés peut favoriser le déploiement de nouvelles entreprises morales cherchant à intervenir dans les arènes du débat public urbain et à alerter les pouvoirs municipaux, et ainsi légitimant les politiques de déguerpissement – à l'exemple de la mobilisation du Collectif Anti-Crack dans le XIX^e arrondissement. Paupérisation ou gentrification des quartiers influencent ainsi les groupes et acteurs ayant le pouvoir de contribuer à la définition du problème public des addictions. Mais loin de conclure que la gentrification est uniquement synonyme du déploiement de paniques morales autour des usages de l'espace public, elle contribue également à déplacer le cadrage de l'addiction, et à déployer de nouvelles relations entre habitant·es des quartiers concernés. L'influence des riverain·es sur la prise en charge d'un « problème » de consommation dans un quartier est loin d'être homogène, et elle ne se traduit pas toujours par une accentuation de la répression. Au contraire, certain·es groupes de riverain·es peuvent chercher à encourager des formes de décontrôle ou à déplacer le contrôle d'une institution à l'autre, notamment en cherchant à faire tendre le cadrage du problème public des consommations vers le pôle sanitaire plutôt que vers le pôle répressif. C'est notamment ce que montre Aude Laupie dans son travail sur Stalingrad : certains collectifs de riverain·es reformulent le problème en termes sanitaires, une reformulation qui se retrouve dans les cadres de l'administration parisienne (Laupie, 2026). Ainsi, la transformation d'un quartier n'entraîne pas nécessairement la restriction de son accessibilité aux usages de drogues, mais plutôt une diversification des façons de problématiser leur présence, ajustées aux capitaux détenus par

les habitant·es et au déploiement de nouvelles entités régulatrices. Derrière des addictions qui restent perçues comme « grands maux » des métropoles, ce numéro permet donc d'interroger la pluralité des acteurs construisant ce problème de l'addiction, mais aussi les interactions entre acteurs institutionnels et acteurs privés, des habitant·es aux collectifs, en passant par les travailleur·euses sociaux·les et les usager·es de drogue, qui participent à réguler les spatialités des addictions en ville.

MARINE DUC ET CAMILLE MORTELETTE

Sommaire du numéro

« Le jour et la nuit : à la croisée des consommations festives et des paris hippiques dans un bar à *after* du X^e arrondissement de Paris », par Loïck Araujo

« Le crack dans la metropole de São Paulo : instrumentalisation de la peur et fragmentation socio-spatiale » par Thiago Godoi Calil et Gustavo Nagib

« Le crack en “pied d'immeuble”. Régulation au cas par cas des conflits entre fumeur·euses de crack et co-usager·es des espaces publics », par Aude Laupie

« Ville, assuétudes et politiques répressives en tensions. Alcool et crack dans les rues de Bruxelles », par Diletta Tatti

« Médoc and the city (*Lyrical's lyrics*) », par Nina Tissot

Références

Ben Lakhdar. C., 2022, « Évolution du poids économique des addictions ». *Politiques des drogues* n°3, novembre 2022, 4-10.

Bergeron, H, 1999, *L'État et la toxicomanie : histoire d'une singularité française*. FeniXX.

Bless, R., Korf, D. J., & Freeman, M., 1995, “Open drug scenes: A cross-national comparison of concepts and urban strategies”, *European Addiction Research*, 1(3), 128-138

Clerval A., 2013, *Paris sans le peuple, la gentrification de la capitale*, Paris, Éditions La Découverte, 256 p

Costa, J., et Wawrzyniak, D., 2024, « Produire et réguler les espaces publics de la drogue. La gestion du problème public du crack et ses scènes ouvertes dans le Nord-Est parisien », in Boucher Manuel et Marchal Hervé, *Déviance, délinquance et réactions sociales dans l'espace public. Entre résistance, contrôle et répression*, Le Bord de l'Eau.

Fortané N., 2010, « La carrière des ‘addictions’. D'un concept médical à une catégorie d'action publique », *Genèses*, vol. 78, n°. 1, 5-24.

Gandilhon, M., 2022, « L'offre de stupéfiants en France en 2021 », *Notes de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives*, 13 p.

Germain, S., 2012, « Le retour des villes dans la gestion de la sécurité en France et en Italie ». *Déviance et société*, 36(1), 61-84.

Gusfield, J., 2009, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Economica, coll. « Etudes Sociologiques », 354 p.

Henry, E., 2020, « Construction des problèmes publics » In *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Presses de Sciences Po, 152-158.

Jauffret-Roustide, M., Dambélé, S., & Porto, C. D. A. M. (2023). La construction du crack à Paris comme un « problème » épidémiologique, de prise en charge et d'écologie urbaine. *Psychotropes*, 29(4), 7-29.

Margier, A., (2017). *Cohabiter l'espace public*. Presses universitaires de Rennes, 198 p.

Perrin S. et C. Reversé, 2022, « Drogues des villes et drogues des champs. Les pratiques d'usage et de revente féminines en France », *Déviance et Société*, vol. 46, no. 2, 189-22

Quirion, B., et Bellerose, C., 2007, « Discours néolibéral d'émancipation dans le champ de l'usage des drogues : réduction des méfaits et *empowerment* », *Sociologie et sociétés*, 39(1), 29-50.

Rosenthal, R. J., & Faris, S. B. (2019). The etymology and early history of 'addiction'. *Addiction Research & Theory*, 27(5), 437-449.